

L'innovation favorise moins les ouvriers et les employés que les cadres

Une étude montre que les innovations ont tendance à favoriser le nombre et la qualité des emplois de cadres et de professions intermédiaires, sans effet sur leurs salaires. En revanche, les employés et les ouvriers en bénéficient peu.

L'innovation entraîne-t-elle dans son sillage la création d'emplois mieux rémunérés et dotés de contrats de travail plus sécurisés ? [Des économistes du Centre d'études de l'emploi et du travail \(CEET\) se sont penchés sur ce sujet.](#) Et la réponse est, comme on peut s'y attendre, ambivalente. Ainsi, « *dans les entreprises qui ont introduit une innovation produite, l'emploi a évolué de manière plus favorable* » que dans celles qui n'ont pas innové, que l'innovation ait été ou non accompagnée de dépôt de brevet. Autre résultat, « *les innovations technologiques favorisent la stabilité de l'emploi* ». En clair, les CDI ont tendance à être préférés par les entreprises les plus innovantes qui investissent dans le capital humain plutôt que de flexibiliser l'emploi. Il en va toutefois de façon différente quand les entreprises étudiées lancent des procédés innovants (comme sur la gestion de la chaîne d'approvisionnement, la simplification de la commercialisation...). Dans ces cas de figure, l'emploi a tendance à reculer.

Contributeur.trice.s du CEET : [Richard Duhautois](#) - [Christine Erhel](#) - [Mathilde Guergoat-Larivière](#) - [Malo Mofakhami](#)

Source : *Les Echos*

+ [Lire l'article dans son intégralité](#)

Les Echos

11 avril 2019

<https://ceet.cnam.fr/le-ceet/medias/l-innovation-favorise-moins-les-ouvriers-et-les-employees-que-les-cadres-1078846.k>